



Edito : En attendant un éventuel budget, continuons à porter nos revendications ! - CAEN - CAFC - Brèves : Mouvement INTER, Travailler à temps partiel, Recrutement hors concours, Détachement 2025, Contractuels & évaluation, Rupture conventionnelle.

### *En attendant un éventuel budget, continuons à porter nos revendications !*

Suite au Comité Social d'Administration Ministériel qui s'est tenu le vendredi 17 janvier, nous en savons donc maintenant un peu plus concernant le budget pour l'Éducation Nationale et sur la politique que notre Ministre veut mener...

Les annonces du précédent gouvernement Barnier concernant l'Éducation Nationale et les agents publics semblent abandonnées.

En effet, ce seront 470 postes supprimés dans le 1<sup>er</sup> degré, au lieu des 4 000 prévus, et 324 postes d'enseignants du second degré seront créés en France. Malheureusement, pour notre académie, ce seront 47 emplois d'enseignants du second degré qui vont disparaître... Bien évidemment, il y aura dans le lot des postes de PLP.

Egalement abandonnées, certainement suite à la mobilisation du mois de décembre contre les mesures Kasbarian dans la Fonction Publique, le passage à 3 jours de carences et 90 % du salaire maximum en cas d'arrêt maladie.

Mais pouvons-nous nous satisfaire de ce recul ? Bien évidemment que non, car pour l'essentiel, on en reste « à l'existant », c'est-à-dire à des conditions de travail très dégradées et des salaires réellement médiocres en comparaison de ceux de nos collègues de tous les pays de l'OCDE.

Concernant la réforme des LP, que nous considérons comme imbécile et coûteuse, la ministre d'État, Elisabeth Borne, a déjà annoncé qu'elle serait poursuivie... Rien d'étonnant à cela lorsqu'on se souvient qu'elle a été la cheffe du gouvernement qui a installé Carole Grandjean et validé sa réforme...

Enfin, pour l'abrogation de la réforme des retraites, il va nous falloir encore batailler, sans relâche et sans attendre quoi que ce soit du « conclave » promis par le premier ministre.

Mais tout ceci dit, dans le cadre de l'instabilité politique réelle que nous connaissons aujourd'hui, quelle est la crédibilité que nous pouvons accorder aux annonces faites ?

En effet, nous avons vu précédemment, un budget rejeté et on change de gouvernement ! Tant que le budget du pays n'est pas adopté, ces annonces ne sont donc qu'hypothétiques !

C'est pourquoi nous devons continuer à porter nos revendications, afin de peser sur les choix politiques qui seront faits.

Le SNETAA-FO a déjà sollicité une audience auprès de la Ministre...

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO.

Le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale a été réuni le lundi 13 janvier au rectorat de Bordeaux. Dans cette instance co-présidée par la Rectrice et la Région, devenue semble-t-il maintenant annuelle, siègent les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves, les représentants des collectivités locales (région, départements, communes), la direction régionale de l'agriculture, des inspecteurs et la DRAFPICA. C'est le vice-président du conseil régional Jean-Louis NEMBRINI qui représente systématiquement le Président de la Région Nouvelle Aquitaine.

**Notre déclaration liminaire** est en ligne sur notre site Internet. A l'ordre du jour de ce CAEN, essentiellement les projets de la carte des formations professionnelles et BTS. Comme cette carte est censée être maintenant pluriannuelle, alors nous avons exprimé une nouvelle fois notre étonnement de ne toujours pas savoir les projets pour 2026 et 2027. La Rectrice nous a répondu que l'absence de remontée des chefs d'établissement, qui devraient pourtant chaque année faire le point avec les collègues, en était la raison. Pour appuyer la justification des projets, la DRAFPICA a rappelé l'utilisation des applications suivantes : Orion, Octopilot (Cap Métiers Nouvelle Aquitaine), diagnostic filières et la priorisation des filières France 2030. Nous avons rappelé que ces outils étaient largement contestables et contestés, car se basant sur des données non à jour (au mieux 2022) et parfois très différentes de celles réunies par les équipes pédagogiques ayant travaillé à contacter tous leurs anciens élèves...

Après avoir souligné que nos revendications avaient été entendues pour le LP Cantau d'Anglet, nous sommes revenus sur les 3 autres dossiers pour lesquels le SNETAA-FO avait été mandaté.

**Concernant la fermeture d'une demi-division du Bac Pro AEPA à la SEP du LPO Victor Louis de Talence**, la DRAFPICA adjointe nous a répété que l'insertion de ces jeunes interrogeait. Oui, ils ne sont pas formés pour dispenser des soins, mais seulement de l'animation de structures. Monsieur Thierry BABOEUF, IEN de la filière, avait été convoqué en renfort par l'autorité académique. Il a tenté d'expliquer que suite à la transformation (pourtant récente 2020) des anciens Bac Pro SPVL, le nouveau référentiel des AEPA était (trop ?) complexe et que les PFMP devant être encadrées par un salarié diplômé, alors les lieux de stage étaient trop difficiles à trouver. Malgré le vivier de plus de 200 lieux de stage pour nos élèves, il a affirmé que cette réduction de capacité permettrait de trier plus facilement des jeunes ayant un vrai projet et que la recherche de PFMP serait facilitée...

**Concernant la diminution des effectifs du Bac Pro AMA option CVP au LP Toulouse Lautrec de Bordeaux**, la DRAFPICA adjointe nous a une nouvelle fois affirmé que les chiffres remontés par les collègues concernant les poursuites d'études étaient faux, ou du moins, ne correspondaient pas à ceux issus des données de Parcoursup. Nous avons bien évidemment alors exprimé notre colère quant à ce mépris affiché envers le travail de nos collègues.

Enfin, **concernant la fermeture du Certificat de Spécialisation (ex mention complémentaire) Organisateur de réception au LP Condorcet d'Arcachon**, il nous a été redit que le référentiel de ce diplôme était trop vieux et qu'il y avait trop de places vacantes... Bien évidemment, nous avons alors rappelé qu'un internat était ouvert depuis cette rentrée et que les effectifs étaient satisfaisants cette année.

Les échanges jusqu'au vote ont duré plus d'une heure. Nous avons même parfois été soutenus par des conseillers régionaux. Malheureusement, nous le savons depuis longtemps, nous n'avons pas grand chose à espérer d'une autorité qui estime avoir systématiquement raison... Et pourtant, régulièrement, les faits lui montrent que ses décisions ne sont pas toujours les bonnes...

Au final, 23 membres sur 30 présents ont voté CONTRE les projets. Seulement 3 ont voté POUR. Nous avons alors signifié à la Rectrice qu'après un vote unanimement CONTRE du Comité Social d'Administration Académique et ultra majoritairement CONTRE de ce CAEN, son entêtement était difficilement acceptable ! C'est alors que nous avons eu droit à une séquence incroyable au cours de laquelle certains représentants ont pris la parole pour voler au secours de l'autorité académique tandis que d'autres se sont sentis obligés de quasiment s'excuser de leur vote CONTRE... Ubuesque !

La carte des formations pour la rentrée 2025 sera définitivement arrêtée le 17 février 2025 après que les élus se soient prononcés par un vote.

En réponse à nos remarques sur l'absence de concertation avec les équipes pédagogiques, le vice-président et la Rectrice ont promis que dans le futur, le processus en 4 étapes serait mieux anticipé.

Autre point à l'ordre du jour :

- 🗣️ **les Campus des métiers et des qualifications** qui ont été mis en place notamment pour faciliter le développement des formations par apprentissage et la mise en place de toutes les réformes pourtant néfastes à la formation professionnelle scolaire et à nos conditions de travail. Nous avons donc bien évidemment voté CONTRE... Sur ce sujet, certaines organisations syndicales ont voté POUR ;
- 🗣️ **la campagne de labellisation « Lycée des métiers 2023-2024 »**. Nous avons rappelé que ce label regroupait l'intégralité des réformes : familles de métiers en Bac Pro, la loi Penicaud pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », la transformation de la voie professionnelle et la réforme du lycée professionnel. Oui, toutes ces réformes mises en place pour affaiblir l'enseignement professionnel sous statut scolaire et participer au développement de la formation par apprentissage dans le cadre de la mixité des parcours et des publics. A noté que pour qu'un établissement perde son label, il faut que le chef d'établissement le demande expressément. Nous avons voté CONTRE.
- 🗣️ **création d'un LPO à la rentrée 2025 à partir de la fusion du lycée général et technologique et du lycée professionnel Philippe Cousteau de Saint-André-de-Cubzac**. Les Conseils d'Administration des deux établissements ayant voté POUR, il nous était difficile de voter CONTRE... Oui, « impossible de faire le bonheur des gens malgré eux » ! Nous nous sommes alors abstenus.

N'hésitez pas à venir vers nous si vous avez besoin d'explications complémentaires.

Ce CAEN a duré plus de 4 heures !

**Christophe GRIMAUX & Eric MOUCHET**

## Conseil Académique de la Formation Continue

Nous étions conviés à la réunion de ce conseil ce jeudi 16 janvier 2025, présidé par **Pierre Lacueille**, directeur de l'EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue), et avec la participation de **Xavier Le Gall**, Secrétaire Général de l'académie.

Son objectif est de faire un bilan sur les formations proposées par l'EAFC.

Le point d'entrée s'est fait au regard des résultats du baromètre QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail – voir Note au S1 du 4 novembre 2024) et en particulier la partie « Compétences et Parcours Professionnels ». Avec une note globale de 4,6/10, cette partie de l'enquête a recueilli le plus d'insatisfaction auprès des personnels qui se sont prononcés.

Dans le détail :

- 🗣️ 58,1% estiment qu'il n'est pas facile d'accéder à des formations,
- 🗣️ 58,1% pensent que le contenu des formations auxquelles ils ont accès ne répondent pas à leurs besoins,
- 🗣️ 64% trouvent que les modalités (organisation, calendrier...) des formations ne sont pas adaptées,
- 🗣️ 77,5% ont le sentiment de ne pas être accompagnés dans les évolutions de carrière et leurs projets professionnels.

Seuls les 2 premiers items de cette enquête ont été repris, et, sans doute pour diluer des résultats peu élogieux, ils ont été « éclatés » par type de personnels (personnels de direction, directeur d'école, enseignants du 1<sup>er</sup> degré, enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, personnels médicaux...).

Loin de nous laisser enfermer par cette multitude de chiffres, nous avons simplement pointé du doigt les 2 problèmes essentiels du fonctionnement actuel de la formation continue : trop de formations à public désigné qui ne correspondent pas aux besoins des personnels et surtout une formation hors temps de service dans un contexte de conditions de travail très dégradé !

Le directeur de l'EAFC a tout de même voulu souligner que les retours des bilans de formation (questionnaires complétés par environ 1/3 des stagiaires...) étaient plutôt positifs, en particulier sur le contenu. Nous vous invitons donc à être plus nombreux à répondre à ces sollicitations, et à faire en sorte d'oublier la bienveillance !

**Thierry CLAMENS**

A noter que nous avons tous été destinataires, il y a quelques jours, du catalogue 2024-2025 des formations collectives d'initiative locale (FCIL). Si besoin, vous pouvez le télécharger à partir du lien suivant :

<https://www.ac-bordeaux.fr/media/66551/download/>

# Brèves



## Mouvement INTER :

Les participants au mouvement général peuvent consulter leur barème via iProf jusqu'au 30 janvier. En cas d'erreur ou d'oubli, les contestations seront possibles jusqu'au 27 janvier.

Nous invitons nos adhérents à nous retourner au plus vite si cela n'est pas déjà fait, une copie de leur dossier accompagnée de notre « 4 pages spécial mutations ».

## Travailler à temps partiel :

Quelle qu'en soit la raison, si vous souhaitez formuler une demande de travail à temps partiel pour la rentrée 2025, il faut vous y prendre suffisamment tôt afin que le secrétariat de direction de votre établissement transmette votre dossier à la DSDEN et aux services de la DPE au plus tard le jeudi 23 janvier 2025. La circulaire qui régit les démarches de demande de temps partiel est en ligne sur notre site Internet. Vous trouverez davantage de précisions sur notre « Note aux S1 » du 16 décembre 2024.

## Recrutement hors concours :

Les informations concernant le recrutement hors concours réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont en ligne sur le site du Rectorat (<https://www.ac-bordeaux.fr/recrutement-hors-concours-reserve-aux-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi-122397>). Le dossier de candidature complété et signé, doit être envoyé avant le 31 janvier 2025. Vous trouverez davantage de précisions sur notre « Note aux S1 » du 16 décembre 2024

## Détachement 2025 :

Les collègues titulaires PLP et CPE souhaitant changer de corps sont concernés par la circulaire académique concernant le détachement dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et PsyEN. Les candidatures doivent être déposées avant le 7 février 2025 dans l'application Pegase. Vous trouverez davantage de précisions sur notre « Note aux S1 » du 13 janvier 2025.

## Contractuels et évaluation :

Le traitement du dossier d'évaluation se fait désormais via COLIBRIS. Les collègues trouveront une aide à la préparation de l'entretien professionnel en ligne sur notre site Internet (document de référence de l'entretien).

## Rupture conventionnelle :

Pour rappel, la rupture conventionnelle a été créée à titre expérimental pour les fonctionnaires jusqu'au 31 décembre 2025, et de manière pérenne pour les agents contractuels recrutés en CDI. Cela signifie que c'est peut-être la dernière année possible pour les titulaires... La date butoir de réception des demandes est le lundi 10 mars.

# Agenda

## lundi 27 janvier

Date limite de contestation des barèmes INTER retenus par l'administration

## Jeudi 30 janvier

Comité Social d'Administration Académique

## Vendredi 31 janvier

Assemblée Générale de la FNEC FP-FO de la Gironde